



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Metz - Campagne
Mairie de Raville

Compte rendu succinct de la réunion du Conseil Municipal en date du 25/03/2025

Le conseil municipal s'est réuni le 25/03/2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

En suite de la convocation en date du : 14 Avril 2025

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

PRESENTS : Michel URBAN, Cyrille BECKER, André ERHARD, Mélanie BECKER, Céline TROSCZYNSKI, Denis DUCLERMORTIER, Matthieu GOBILLOT, Delphine BERGER.

ABSENTS : Pierre BENOIT, Floriane ZIPPEL.

SECRETAIRE : Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22/01/2025
2. Présentation et adoption du Compte Financier Unique (CFU) - Budget école 63303
3. Affectation du résultat CFU - Budget école 63303
4. Présentation et adoption du Compte Financier Unique (CFU) - Budget commune 63300
5. Affectation du résultat CFU - Budget commune 63300
6. Délibération : Vote des taxes de fiscalité locale
6bis. Eléments pour les budgets
7. Délibération : Subvention pour le foyer rural
8. Délibération : Convention avec Moselle Fibre
9. Délibération : Heures de secrétariat affectées à l'école
10. Délibération : Convention avec le CDG57 pour le calcul des ARE de Mme Anne BOUCHE
11. Délibération : Présentation et vote pour la participation des communes au budget de l'école 63303
12. Délibération : Présentation et vote pour les tarifs du périscolaire
13. Délibération : Fongibilité des crédits
14. Délibération : Reversement des revenus photovoltaïque au budget de l'école
15. Présentation des travaux RD4 et travaux à envisager par la commune
16. Présentation des travaux pour le toit du lavoir
17. Présentation des travaux de voirie à prévoir sur la commune
18. Délibération : Présentation et vote du budget école 2025
19. Délibération : Présentation et vote du budget commune 2025
20. Avis : Projet extension de la méthanisation par METHABRIAC sur Maizeroy/Chevillon
21. Délibération : Permis de démolir dans la commune
22. Divers.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Metz - Campagne
Mairie de Raville

PREAMBULE

Le 1^{er} adjoint dit aux membres du conseil que le point 14 sera retiré car il a été résolu. Cependant il demande aux membres de pouvoir ajouter un point pour le regroupement scolaire car nous avons reçu un mail de la trésorerie qui veut régulariser à nouveau des contrats pour des agents. Les conseillères et conseillers acceptent.

SEANCE

1. Avis - Projet extension de la méthanisation par METHABRIAC SAS sur la commune de Maizeroy.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil si l'on peut changer le déroulement de l'ordre du jour car Monsieur Paul BARBIER est présent au Conseil Municipal pour nous parler du projet de la création d'une unité supplémentaire de méthanisation par METHABRIAC SAS sur la commune de Maizeroy.

Monsieur Paul BARBIER a 13 hectares sur le ban de Raville mais il refuse l'épandage de digestat de la méthanisation sur ses terres. Mais il rappelle aussi la présence de ponts au niveau de son terrain et que les ouvrages ne supporteront certainement pas les engins utilisés pour l'épandage. Il tient à faire remarquer que les données de la Préfecture ne sont pas complètes. Par principe de précaution il faudrait : les rayons de braquage acceptés sur les chemins ruraux, les moyens mis en œuvre pour l'épandage, le nombre de camions et à quelles fréquences, quelles sont les capacités des engins qui vont venir, la capacité des ponts à supportés les engins, et se demande aussi qui paiera la « casse » s'il venait à arriver des dégâts. Il fait aussi référence aux articles L161-5 et L161-8 du Code Rural.

Il informe que les agriculteurs impactés sont : GAEC des Vignes et GAEC du Colombier.

2. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17/12/2024.

Le conseil approuve le procès-verbal du 22/01/2025 à 6 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Delphine et Matthieu).

3. Délibération : CFU - BUDGET ECOLE.

Monsieur Cyrille BECKER expose aux membres du conseil le compte financier unique du regroupement scolaire 2024.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.

4. Délibération - Affectation du résultat 2024 - Budget école 63303.

Monsieur Cyrille BECKER reprend le tableau récapitulatif de l'affectation du résultat du regroupement scolaire et demande son approbation.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.

5. Délibération : CFU - BUDGET COMMUNE.

Monsieur Cyrille BECKER expose aux Conseillers Municipaux le compte financier unique de la commune pour l'année 2024.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Metz - Campagne
Mairie de Raville

6. Délibération - Affectation du résultat 2024 - Budget commune 63000.

Monsieur Cyrille BECKER reprend le tableau récapitulatif de l'affectation du résultat du regroupement scolaire et demande son approbation.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.

7. Délibération : Vote des taxes directes locales.

Le 1^{er} adjoint propose au Conseil Municipal de maintenir les taxes pour l'année 2025 soit :

- TFB : 30%
- TFNB : 53.50%
- TH : 17.55%

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.

8. Délibération : Subvention au Foyer Rural de Raville.

Monsieur Cyrille BECKER informe le conseil que le Foyer sollicite comme chaque année une subvention de la mairie pour la fête patronale, il propose de reconduire l'attribution de 1000€ comme l'année précédente et de garder à la charge de la commune les frais d'électricité.

Le conseil après en avoir délibéré vote à 7 voix POUR et 1 ABSTENTION (Matthieu GOBILLOT)

9. Délibération : Convention avec Moselle Fibre.

Le 1^{er} adjoint propose aux membres du conseil d'adhérer à Moselle Fibre tant à la centrale d'achats qu'au service « Usages et Services numérique » La mairie n'étant pas au point au niveau sécurité, Cyrille a eu rendez-vous avec 2 personnes de Moselle Fibre afin de faire un audit en vue d'un devis.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR adhérer :

- A la centrale d'achats
- Au service « Usages et Services numérique »

10. Délibération : Heures de secrétariat affectées à l'école.

Le 1^{er} adjoint explique que le fonctionnement du regroupement scolaire génère des heures de secrétariat qui est supporté par la commune. Il propose de répartir les heures de la secrétaire de mairie de cette façon :

- 13/16^{ème} sur la commune
- 3/16^{ème} pour le regroupement scolaire

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.

11. Délibération : Convention avec le CDG57 pour les ARE de Mme Anne BOUCHE.

Monsieur Cyrille BECKER rappelle le départ de Madame Anne BOUCHE, du fait que la commune a révoqué l'agent nous devons lui verser des allocations de retour à l'emploi. Cependant France Travail ne calcule pas l'ARE des agents de la fonction publique. Nous devons passer par le biais du CDG57 et ainsi faire une convention pour la prestation.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Metz - Campagne
Mairie de Raville

12. Délibération : Participation des communes au budget de l'école.

Le premier adjoint, Cyrille BECKER revient sur le fonctionnement du budget du regroupement scolaire et donne les ressources du financement : subventions CAF, participations des familles, les revenus sur le photovoltaïque et la participation des communes du regroupement. Il faut néanmoins voter la clé de répartition pour le budget 2025 qui est à hauteur de 128 000.00€.

Il est proposé :

- Raville	253 hab	26.75%	soit 34240,00 €
- Fouligny	194 hab	20.50%	soit 26240.00€
- Servigny les Raville	499 hab	52.75%	soit 67520.00 €

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.

13. Délibération : Vote des tarifs pour le périscolaire.

Le 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal les grilles tarifaires de :

- L'accueil de loisir pour les élèves domiciliés sur le territoire des communes du regroupement.
- L'accueil de loisir pour les élèves domiciliés hors territoire des communes du regroupement.
- Le périscolaire + accueil de loisir pour les élèves domiciliés sur le territoire des communes du regroupement.
- Le périscolaire + accueil de loisir pour les élèves domiciliés hors territoire des communes du regroupement.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR toutes les grilles tarifaires.

14. Délibération : Fongibilité des crédits pour les 2 budgets 63300 et 63303.

Le premier adjoint rappelle aux membres du conseil en quoi consiste la fongibilité des crédits depuis le passage à la nomenclature comptable en M57. Tous les ans cette délibération doit être prise pour le fonctionnement et l'investissement sur les 2 budgets de la commune : 63300 - Principal / 63303 - Regroupement scolaire afin de faciliter les mouvements de crédits.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR sur les 2 budgets (63300/63303).

15. Revenus photovoltaïques au budget de l'école.

Point retiré en début de séance

16. Présentation des travaux RD4 et travaux à envisager par la commune.

Monsieur Cyrille BECKER informe le conseil que le Conseil Départemental a inscrit la réfection de la couche de roulement de la RD4 a son programme de 2025. Il indique que si le projet est validé, l'UTT de Metz-Orne demande à la commune de réaliser des travaux obligatoires et certains non obligatoires. Suite aux discussions entre les membres du conseil les travaux envisagés sont :

- Reprise de bordures et d'un avaloir au niveau du pont de la Nied
- Reprise accotement par mise en place de bordures à l'entrée du village avant le pont de la Nied
- Reprise accotement par mise en place de bordures sur rue des 3 cantons, coté gauche en allant vers Servigny les Raville, du croisement avec la rue de Plappecourt jusqu'à l'école.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Metz - Campagne
Mairie de Raville

Delphine BERGER lance la discussion en suggérant que c'est peut-être le bon moment pour aménager l'entrée du village devant l'école afin de réduire la vitesse (avec des ralentisseurs, des chicanes...). Cyrille BECKER fait remarquer que le virage à l'entrée limite la visibilité et empêche la mise en d'aménagements dans cette zone, ce qui est confirmé par le CD.

Matthieu GOBILLOT propose plutôt de se concentrer sur des aménagements tels que l'installation de mobilier urbain, ce qui inciterait les automobilistes à ralentir en raison de la présence de vie. Cette idée a suscité l'intérêt des conseillers. Matthieu GOBILLOT se charge d'obtenir un devis pour réaliser une étude préalable.

17. Présentation des travaux pour le toit du lavoir.

Monsieur le Maire revient sur les travaux de réfection et sécurisation du toit du lavoir et informe qu'il faut prendre une décision car le toit se dégrade et contient de l'amiante. Monsieur Michel URBAN propose 3 devis aux conseillers et leur propose de choisir ce qu'ils leur semblent le plus approprié.

Le devis choisi sera : Lot charpente : couverture à l'identique et démolition de la partie en agglos.

Le conseil après en avoir délibéré vote à 6 voix POUR, 1 voix CONTRE (Denis DUCLERMORTIER) et 1 ABSTENTION (Delphine BERGER).

Il est rappelé que ces travaux rentrent dans les subventions obtenues pour le projet global de réfection du lavoir.

Le 1^{er} adjoint précise qu'il a sollicité des délais supplémentaires notamment concernant le maintien de la subvention attribuée par la Région.

Denis DUCLERMORTIER se demande quel espace sera encore disponible au foyer pour entreposer ses affaires après la démolition du jeu de quille.

Delphine BERGER réagit sur le fait que ses travaux sont partiels et souligne qu'aucune mesure n'est prévue pour achever le projet. La partie en agglo sera démolie sans être comblée, laissant ainsi un espace ouvert entre le terrain de foot et le lavoir.

18. Présentation des travaux de voirie à prévoir sur la commune.

Monsieur Cyrille BECKER propose aux membres du conseil de profiter des travaux du Conseil Départemental pour effectuer quelques travaux de voirie sur la commune. Les travaux envisagés sont :

- Nids de poules à plusieurs endroits sur la voirie du village
- Fissures « en faïencerie » sur une voie de la commune
- Tablier du pont vers Fouligny

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.

Delphine Berger précise que les voiries sont désormais éligibles au fonds de concours versé par la CCHCPP à chaque commune (25000€ max). La demande doit être déposée à la CCHCPP avant la signature des devis et au plus tard en octobre 2025.

19. Délibération : Vote du budget du regroupement scolaire pour 2025.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Metz - Campagne
Mairie de Raville

Le 1^{er} adjoint expose le budget primitif du regroupement scolaire pour l'année 2025 et demande sa validation aux membres du conseil.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.

20. Délibération : Vote du budget de la commune pour 2025.

Le 1^{er} adjoint expose le budget primitif de la commune pour l'année 2025 et demande sa validation aux membres du conseil.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.

21. Délibération : Permis de démolir dans la commune.

Monsieur le Maire informe que la commune n'a jamais pris de délibération pour le permis de démolir sur le ban de la commune. Sur suggestion de la CCHCPP, il est demandé aux membres du conseil de délibérer pour instituer un permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou une partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du Code de l'urbanisme.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR.

22. Délibération : Pour 2 agents du regroupement scolaire.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que nous avons reçu un mail du SGC pour ajuster 2 contrats des agents du regroupement. Il faut prendre 2 délibérations pour :

- Régulariser le contrat de Madame Ingrid MARRION qui porte sur la modification du temps de travail inférieur à 10% du temps de travail à temps non complet et de sa rémunération.
- Régulariser le contrat de Madame Fabienne ERMAN qui porte sur la revalorisation de la rémunération.

Les 2 délibérations seront rétroactives puisque les contrats ont été effectués au 1^{er} septembre 2024 et que le SGC nous en a fait par que 21 Mars 2025.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité POUR les 2 délibérations concernant les 2 agents du regroupement scolaire.

23. Divers

Delphine BERGER a été contactée par Mme Birhans concernant des problèmes d'accessibilité devant son domicile avec sa voiture lorsqu'il pleut. Elle aimerait savoir quelles solutions la commune peut envisager. Le 1^{er} adjoint répond que la commune profitera des prochains travaux prévus pour résoudre ce problème.

Delphine BERGER fait remarquer que le panneau placé à la sortie du village (devant chez M FANCON) est en fait le panneau qu'il manque à l'entrée du village.

La séance est levée à 23h00

Monsieur Michel URBAN
M. le Maire



Mme Marie-Pierre CHLOUP SORMELY
Secrétaire de séance.

1, rue de l'église - 57530 RAVILLE
Tel : 03 87 64 34 32 - Mail : mairieraville@wanadoo.fr